COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS COMPTE RENDU/PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 AVRIL 2017

PRÉSENTS: Marc TOURNABIEN, Maire

Franck LEFEVRE, Evelyne LESIEUR, Corinne COLLOMBET, Marcel VIARD, adjoints. Elisabeth BOCH, Didier DABURON, Roselyne DAMINATO, Jean-Marc HERMES, Patrick LESEURRE, Bernard MILLE, Alexandre MODESTO, Claude OLIVETTO, Claudine RAMELLA-PEZZA, Martine VALENZANO, José VARESANO

ABSENTS: Georgette **MODESTO** (procuration à Patrick **LESEURRE**)

Josiane CHOMAZ (procuration à Corinne COLLOMBET) Martine DELANGRE (procuration à Marc TOURNABIEN)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Roselyne **DAMINATO**

1-Approbation compte rendu du conseil municipal du 26 janvier 2017

Aucune remarque concernant le compte rendu du 26 janvier 2017. Ce dernier est donc approuvé à l'unanimité.

2-Approbation des délibérations du CCAS lors de la réunion du 17 mars 2017 Réunion du 17 mars 2017

Les points suivants ont été abordés lors de cette réunion :

- -contrôle et validation d'un dossier de demande d'aide et d'un dossier d'obligation alimentaire.
- -demande de subventions : il a été décidé de reconduire toutes les demandes de subventions pour ne montant total de 9 758 €
- -vote du compte administratif 2016 qui est concordant avec le compte de gestion du trésorier :

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	13 924.70	0.00	13 924.70
Fonctionnement	24 388.36	23 224.36	1 164.00
Cumul	38 313.06	23 224.36	15 088.70

⁻préparation du budget primitif 2017 :

le budget s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 19 958€, et est en suréquilibre en section d'investissement de 13 924.70€.

La participation financière de la commune au CCAS pour l'année 2017 s'élève à 18 794€.

-questions diverses:

Un projet de CIAS (centre intercommunal d'action sociale) est en cours à la 3CMA.

Le repas des aînés aura lieu le 22 octobre prochain.

3-Approbation compte administratif, compte de gestion 2016 lotissement

« Clos des Vignes II »

Les comptes sont concordants mais déficitaires du fait de la non vente fin 2016 du dernier lot :

Lotissement "Clos des Vignes II"	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clô- ture de 2016
INVESTISSEMENT	0.00	-12 808.61
FONCTIONNEMENT	0.00	0.69
TOTAL	0.00	-12 807.92

Approbation des comptes administratif et de gestion : vote à l'unanimité

4-Approbation budget primitif 2017 lotissement « Clos des Vignes II »

L'adjointe aux finances, E. Lesieur annonce les dépenses de fonctionnement puis les recettes de fonctionnement.

Les dépenses d'investissements et les recettes d'investissements sont également présentées :

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	231 950.69	231 950.69	0.00
Fonctionnement	259 352.77	259 352.77	0.00
Cumul	491 303.46	491 303.46	0.00

Le bilan est équilibré en recettes et en dépenses pour le lotissement Clos des Vignes II. Approbation à l'unanimité

5-Approbation compte administratif, compte de gestion 2016 lotissement « La Maladière » Le compte de gestion et le compte administratif sont concordants :

Lotissement " La Maladière "	Résultat de l'exercice 2016 (en €)	Résultat de clô- ture de 2016 (en €)
INVESTISSEMENT	250 000.00	227 633.13
FONCTIONNEMENT	15 948.67	15 948.67
TOTAL	265 948.67	243 581.80

Vote à l'unanimité.

6-Approbation budget primitif 2017 lotissement « La Maladière »

Bilan : Les recettes et les dépenses sont équilibrées.

Rappel : l'ensemble du foncier était déjà propriété de la commune.

Vote à l'unanimité.

	Recettes (€)	Dépenses (€)	Solde (€)
Investissement	1 059 612.55	1 059 612.55	0.00
Fonctionnement	1 118 461.22	1 118 461.22	0.00
Cumul	2 178 073.77	2 178 073.77	0.00

7-Approbation compte administratif et compte de gestion 2016 eau et assainissement

Vote à l'unanimité.

Il s'agit de couvrir le déficit d'investissement.

Eau et assainisse- ment	Résultat de l'exercice 2016 (en €)	Résultat de clô- ture de 2016 (en €)
INVESTISSEMENT	-57 680.09	-42 448.10
FONCTIONNEMENT	41 877.46	114 274.58
TOTAL	-15 802.63	71 826.48

8-Affectation résultats 2016 eau et assainissement

Monsieur le maire présente les résultats en attente d'affectation :

Résultat de fonctionnement N-1	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 41 877.46€
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 72 397.12€
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 114 274.58€
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 42 448.10€
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (précédé de + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	- 17 000.00€
Besoin de financement = F = D + E	- 59 448.10€
AFFECTATION = C=G+H 1/Affectation en réserves R1068 en investissement G=au minimum, couverture du besoin de financement F	<i>114 274.58€</i> 59 448.10€
2/H Report EN FONCTIONNEMENT R 002	54 826.48€
DEFICIT REPORTE D 002	0.00€

Vote à l'unanimité.

9-Approbation budget primitif 2017 eau et assainissement

Dépenses d'exploitation : pas de déficit à reporter Bilan équilibré entre les dépenses et les recettes :

	Recettes (€)	Dépenses (€)	Solde (€)
Investissement	281 450.00	281 450.00	0.00
Exploitation	516 400.00	516 400.00	0.00
Cumul	797 850.00	797 850.00	0.00

Vote à l'unanimité.

Il est à noter que la compétence « eau » va être reprise par la 3CMA au 1^{er} janvier 2018. Prise de décision le 1^{er} septembre 2017 pour une reprise effective le 1er janvier 2018.

10-Approbation compte administratif et compte de gestion 2016 commune

Le compte de gestion et le compte administratif sont concordants :

Commune en euros	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de 2016
INVESTISSEMENT	124 756.11	-163 241.66
FONCTIONNEMENT	159 074.81	270 539.42
TOTAL	283 830.92	107 297.76

11-Affectation résultats 2016 commune

Résultat de fonctionnement N-1	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 159 074.81€
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 111 464.61€
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 270 539.42€
<u>D Solde d'exécution d'investissement N-1</u> (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 163 241.66€
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u> (précédé de + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	- 124 319.30€
Besoin de financement = F = D + E	- 287 560.96€
AFFECTATION = C=G+H 1/Affectation en réserves R1068 en investissement G=au minimum, couverture du besoin de financement F 2/H Report EN FONCTIONNEMENT R 002	270 539.42€ 270 539.42€ 0.00€
DEFICIT REPORTE D 002	0.00€

Objectif: couvrir le déficit d'investissement.

Vote à l'unanimité.

12-Vote des taux des impôts locaux communaux :

M le maire indique que les taux d'impôts ménages de la communauté de commune Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) vont légèrement augmenter à cause de la fusion qui déclenche un mécanisme de lissage des taux entre toutes les communes.

Il indique également que l'adhésion obligatoire de la 3CMA à l'EPFL de Savoie (établissement public foncier local) va générer un taux nouveau qui apparaitra sur les feuilles d'impôts dès cette année. Ces deux points devraient occasionner une hausse des taux globaux des taxes ménages de 0,7 points en cumul d'ici 2020.

Monsieur Le maire propose donc de limiter l'augmentation des taux communaux à 1,5 % au lieu des 3% prévu sur le mandat afin de prendre en compte les augmentations liées aux nouvelles taxes indépendantes de la volonté de la commune.

Objectif : maintenir un niveau des recettes mais faire en sorte que l'impôt soit supportable pour les ménages.

Après délibération le conseil municipal vote à la majorité (6 voix contre ; 3 abstentions et 10 voix pour) les nouveaux taux pour les 3 taxes, soit

o taxe d'habitation : 10,72% (276 040€)

o taxe foncières sur les propriétés bâties : 19,19% (551 904€)

o taxes foncières sur les propriétés non bâties : 106,47 % (13 841€)

et précise que le produit fiscal attendu est de 841 785€.

13-Vote des subventions aux associations

Intervention M. Viard:

<u>Redistribution de la subvention de St Julien événement</u>: la loi prévoit « qu'une association qui est dissoute doit redistribuer ses fonds à une ou plusieurs autres associations « poursuivant des buts similaires ». La commune décide de soustraire les montants perçus par certaines associations, suite à la dissolution de Saint Julien évènement, de leur subvention communale

Vote de la liste de redistribution des subventions proposées par la commission des associations :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2017
COMITE DE JUMELAGE	3 000,00 €
ASM	5 600,00 €
ASM ECOLE BASKET	5 625,50 €
AMICALE LAIQUE	4 189,00 €
SKI ET MONTAGNE	900,00€
BOULE ARDOISIERE	853,00 €
PIED A L'ETRIER	1 222,50 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 889,00 €
TIRELIRES DES ECOLES	1 692,00 €
TIRELIRES DES ECOLES (carnaval)	1 000,00 €
ECHO ARDOISIER	6 851,50 €
ECOLE DE MUSIQUE	19 822,00 €
CLUB DU JEUDI	901,00€
VIE SAINE	21,00 €
FNACA	371,00€
A. C. UNION FEDERALE	780,00€
ECOLE SKI CLUB KARELLIS	222,00 €
CLUB SPORT KARELLIS	500,00€
VIVRE A MONTDENIS	265,00 €
FOOTBALL CLUB	5 950,00 €
BLEUETS DE MAURIENNE	92,50 €
CAM RUGBY	203,50 €
JUDO	129,50 €
NAUTIC CLUB MAURIENNAIS	148,00 €
UAM	148,00 €
MAURIENNE ESCALADE	55,50 €
PATAQUES	300,00 €
TENNIS CLUB	265,00 €
ASSOCIATION DES RIVERAINS (contre les nuisances LTF)	2 000,00 €
CINECLUB LES SAFRANIERS	50,00 €
TOTAL	66 046,50 €

vote à l'unanimité

Participation financière de la commune aux apéritifs : anniversaires décennaux et assemblées générales départementales exclusivement.

14-Approbation budget primitif 2017 commune

Recettes d'investissement : pas d'excédent d'investissement

Monsieur le maire présente le budget :

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	1 746 400.00€	1 746 400.00€	0.00
Fonctionnement	2 230 800.00€	2 230 800.00€	0.00
Cumul	3 977 200.00	3 977 200.00	0.00

Vote du Budget primitif de la commune :

Abstention : 3 - raison évoquée : privilégier les espaces verts.

Pour : 16 : vote à l'unanimité

Monsieur Le maire rappelle la nécessité de respecter la promesse de campagne et de privilégier les investissements qui permettront de créer des économies de fonctionnement pour les années futures.

Approbation budget primitif 2017

15-Création postes non titulaire

Augmentation de la masse salariale pour 2017 afin de faire face aux besoins. (Financement par TELT.) Création de deux postes sur 12 mois maximum à temps complet, non titulaire ; (grade : agent technique).

Vote à l'unanimité.

16-Création d'un poste adjoint technique titulaire à temps complet

Suite à des départs en retraite, création d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps complet : vote à l'unanimité

17-Désignation délégué SPM pour la compétence transports scolaires

Un candidat se présente : P. Leseurre

Vote à l'unanimité

18-Vente parcelle commune Stéphane BENSADI

Vente: 5 000 euros.

Cession de la parcelle n°1541 soit 140 m². Les frais de géomètre et notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Vote à l'unanimité

19-Demande de subvention réfection canal de la Biélère

Il s'agit d'autoriser le maire à faire une demande de subvention pour la réparation du canal. Vote à l'unanimité

20-Demande de subvention mini stade CNDS et Région

Dans le cadre de contrat ruralité de la région + CNDS : possibilité de financement donc il s'agit d'autoriser le maire à faire une demande de subvention pour le financement du mini stade. Vote à l'unanimité

21 - Aliénation domaine public/échange foncier

Rue de la Raie : échange de surface à frais partagés et à surface équivalente pour 18 m². Une partie communale est chez le propriétaire et une partie privative est sur le domaine public. Cet échange permet de régulariser la situation.

Vote à l'unanimité pour autoriser le maire à faire l'échange.

22-Ventes parcelles communales Andy Valet et Ophélie Albrieux

377 m² pour 28 275 euros, parcelles n°456, 455, 2528 Vote à l'unanimité

23-Convention TELT/Département/Commune pour bretelle d'accès à Plan d'Arc

A la fin du chantier, les accès seront remis à la commune qui devra entretenir ces voiries. Vote à l'unanimité pour autoriser M. le maire à signer cette convention.

24-Achat terrains DETRE Jean-Yves

Fin du processus : vente à la commune car aucun autre acquéreur ne s'est annoncé.

Rappel : emplacement réservé en prévision d'un futur débouché de voirie

Parcelles initialement proposées à 115 000 euros finalement acquises pour 13 000 euros.

Vote à l'unanimité pour autoriser M. le maire à acquérir ces parcelles.

25-Vente école du Claret à M VALENZANO Mickaël

Martine VALENZANO ne souhaite pas participer pas au vote. Ancienne école + 800 m² de terrain pour 179 000 euros.

26-Cotisation ANEM

Cotisation reconduite: 356,22 euros pour 2017

27-Comptes rendus réunions

Commission transport de la 3CMA : le bus des ouvriers des Karellis prendra une remorque pour les VTT.

Un bus est mis en place pour La Combe jeux + plan d'eau Villargondran en période de surveillance du lac.

CIA: vote budget

SAAEMM: vote budget

SIRTOMM : commune de St Julien : 300 tonnes de déchets par an

28-Questions diverses

Pas de questions

La séance est levée à 22h35.